

Tarifs

Dernière mise à jour : 21-01-2010

Tarifs

Tarifs année scolaire 2009/2010

TARIFS ANNUELS

CONTRIBUTION

DES FAMILLES

TARIFS SELON LES REGIMES

Externes

Demi-pensionnaires

4 repas

Demi-pensionnaires

5 repas

Internes

Internes

3 nuits

Collège : de la 6ème à la 3ème

Lycée : 4ème E.A. et 3ème E.A.

450€

-

1050€

1100€

2945€

néant

BEPA "Service aux personnes"

450€

-

1050€

1100€

2640€

néant

BAC PRO "Services en milieu rural"

450€

-

1050€

1100€

2640€

2010€

N.B. la contribution des familles se rajoute au tarif appliqué pour le régime choisi.

Le coût de l'année scolaire est calculé forfaitairement sur 10 mois de fonctionnement.

Une cotisation annuelle de 85 euros pour les externes et les demi-pensionnaires, et de 140 euros pour les internes est demandée en début d'année. Elle couvre tous les frais d'animations de vie scolaire (déplacements inclus).

Possibilités d'obtention de bourses.

Tarifs année scolaire 2010/2011

TARIFS ANNUELS

CONTRIBUTION

DES FAMILLES

TARIFS SELON LES REGIMES

Externes

Demi-pensionnaires

4 repas

Demi-pensionnaires

5 repas

Internes

Internes

3 nuits

Collège : de la 6ème à la 3ème

Lycée : 4ème E.A. et 3ème E.A.

470€

-

1070€

1120€

3000€

néant

BEPA "Service aux personnes"

470€

-

1070€

1120€

2680€

néant

BAC PRO "Services en milieu rural"

470€

-

1070€

1120€

2680€

2050€

N.B. la contribution des familles se rajoute au tarif appliqué pour le régime choisi.

Le coût de l'année scolaire est calculé forfaitairement sur 10 mois de fonctionnement.

Une cotisation annuelle de 90 euros pour les externes et les demi-pensionnaires, et de 145 euros pour les internes est demandée en début d'année. Elle couvre tous les frais d'animations de vie scolaire (déplacements inclus).

Possibilités d'obtention de bourses.

Collège :

- bourses octroyées par le Ministère de l'Education Nationale (cette aide est soumise au revenu fiscal de référence)

- prime à l'internat (cette prime est octroyée aux élèves boursiers)

- bourse départementale (cette bourse est octroyée aux élèves boursiers)

- aide à la demi-pension (cette aide est octroyée aux élèves boursiers-taux 3)

- fonds sociaux cantine-collégien (ces aides sont soumises au revenu fiscal de référence)

Lycée :

- bourses octroyées par le Ministère de l'Agriculture (cette aide est soumise au revenu fiscal de référence)

- prime à l'internat (cette prime est octroyée aux élèves boursiers)

- fonds social lycéen (cette aide est examinée en Commission)

- subvention transport-Conseil Général (cette subvention est octroyée aux élèves internes girondins)

- opération 123 coup d pouce-Conseil Général (cette aide est octroyée aux élèves des classes de Seconde, Terminale Professionnelles "Service aux personnes", Première et Terminale BAC PRO "Services en milieu rural")